



Rapport annuel du Département des terres

2020

Première Nation Malécite du Madawaska



TRANSFERT DE CAPITAUX

Le 26 novembre, 2018 l'*Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations*, a été modifié une sixième fois pour y inclure un certain nombre de changements (un résumé de la sixième modification du Conseil consultatif des terres est joint au présent rapport annuel). L'un des changements permet maintenant le transfert des fonds d'immobilisations des Premières Nations détenus par les Services aux Autochtones Canada.

Le Fonds d'investissement à un solde de \$10,895.98. Le conseil a fait une demande aux Services aux Autochtones Canada et le plein montant sera transféré à la Première Nation Malécite du Madawaska.

POUVOIRS LÉGISLATIFS

La partie 2 du Code foncier fourni à la Première Nation Malécite du Madawaska l'autorité de promulguer des lois applicables sur la réserve.

Le *Règlement sur la consultation et la promulgation des lois foncières* (Réglementation No. 1 du Code foncier) a été promulgué le 8 août, 2019. Ce règlement fournit un processus sur la façon dont diverses lois foncières peuvent être promulguées par le Conseil. Vous pouvez consulter une copie de ce règlement sur www.mmfmlandcode.com et sur la page Facebook de la Gestion des terres malécites du Madawaska.

LOI SUR L'INTRUSION ET LE BANNISSEMENT

Une réunion Communautaire a eu lieu le 26 novembre, 2019 pour introduire une première ébauche de la *Loi sur l'intrusion et le bannissement de la Première Nation Malécite du Madawaska*. Une ébauche finale de la *Loi sur l'intrusion et le bannissement de la Première Nation Malécite du Madawaska* a été rédigée et attend une révision du conseil.

Cette loi définit quelles activités constituent une intrusion et définit les règles et procédures d'application. Bien que l'intrusion concerne principalement les non-membres, elle s'applique également aux membres en ce qui concerne les terres qui sont détenues en vertu d'un certificat de possession ou d'un intérêt à bail (c.-à-d. Lots de développement de Grey Rock). La loi confère également au Conseil le droit d'interdire aux non-membres de pénétrer dans les terres de réserve pendant un certain temps. Veuillez noter que le bannissement ne s'appliquera qu'aux non-membres.

L'application de la loi est une étape cruciale pour garantir la mise en œuvre effective et efficace de cette loi. L'article 19 de l'*Accord-cadre sur la gestion des terres des*



Premières Nations énonce les droits et obligations de la PNMM et du gouvernement canadien à travailler ensemble pour faire respecter les lois foncières. La PNMM travaille actuellement avec la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick sur un processus de mise en œuvre de lois comme la loi sur l'intrusion et le bannissement. La PNMM envisage de signer un protocole d'entente avec le Nouveau-Brunswick, ce qui a été conclu récemment entre la Première Nation de Whitecap Dakota et la province de Saskatchewan.

L'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations est un accord de nation à nation qui établit une relation entre la PNMM et le gouvernement canadien sur la gestion des terres de réserve. Nous sommes dans la phase initiale de construction de cette relation dont l'application des lois est un élément important. Contrairement à la *Loi sur les Indiens*, qui demeure sans relâche statique et unilatérale, le code foncier permet une relation flexible tenant compte des besoins et des désirs changeants des membres de la PNMM et des circonstances externes changeantes qui auront inévitablement un impact sur notre communauté dans les années à venir. L'adaptabilité et la flexibilité sont importantes dans toute relation et le code foncier ne fait pas exception.

Nous sommes impatients de travailler avec le Canada pour bâtir cette relation et nous invitons les membres à participer activement à la discussion, car le consentement de la communauté est un élément essentiel du processus du Code foncier. Devenons des chefs de file de la gestion des terres et ouvrons la voie à d'autres Premières nations!

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Par: Joanna Bernard, Agente du développement économique

Bonjour membres de la bande!

J'espère que vous et vos familles vous sentez bien et à la maison en cette période troublante. Nous allons passer à travers.

Wow, je ne peux pas croire que ça fait déjà un an!

J'ai travaillé environ six mois avec Judy Crossman (Directrice des terres par intérim) à transférer la mise à jour des politiques et des processus de la CDÉMM au nouveau secteur du développement économique du département des terres. Tout a été complété pour décembre 2019.

Pour l'année 2019-20 la chef et le conseil ont mis sur pieds un nouveau programme pour les petites entreprises. Ça s'est très bien passé. Nous avons financé cinq entreprises membres de la bande à 3 000 \$ chacune. Cela les a aidés avec le marketing, les fournitures de bureau, les plans d'affaires, etc.



J'ai travaillé avec sept nouveaux entrepreneurs et ils ont tous commencé une nouvelle entreprise, certains dans et hors réserve.

J'ai travaillé avec deux marques nationales et de nouvelles entreprises pour ouvrir au Grey Rock. Nous nous rapprochons de certains contrats de location au Grey Rock.

Nous avons ouvert trois nouveaux magasins au Centre commercial. Dollarama, Go sport et Chaussures POP. Nous avons également de nouveaux locataires intéressés pour l'an prochain.

Grey Rock Yamaha est maintenant ouvert. Un bel immeuble de 22,000 pieds carrés a été construit cette année.

L'hôtel Grey Rock (Quality Inn) a eu quelques délais mais devrait ouvrir d'ici septembre 2020.

J'ai travaillé avec un consultant à la préparation d'un plan d'affaires pour un plan d'affaires touristique quatre saisons. Il est maintenant complété et nous l'utilisons présentement pour avoir accès à de multiples programmes de financement avec la province et Canada.

Nous avons rencontré trois Premières Nations; la Première Nation de Viger, la Première Nation de Tobique, la Première Nation de SpekneKatik. Ils voulaient que nous leur présentions un "comment faire ce que nous avons fait" au Grey Rock.

Je travaille toujours avec la ville d'Edmundston sur un Centre de commercialisation et d'exportation de l'Atlantique. Je suis la vice-présidente du CCEA. Ça va lentement mais sûrement. Cela devrait créer 3000 emplois pour commencer.

J'ai également travaillé avec l'Association de motoneige du Nouveau-Brunswick. Nous aimerions voir le centre Grey Rock Power devenir la plaque tournante des motoneigistes. Avec l'hôtel et le Casino en plus de plusieurs autres attractions, nous pensons que nous pouvons nous faire connaître des motoneigistes du monde entier.

Aussi, la Première Nation Malécite du Madawaska et la ville d'Edmundston, avec le Haut St. Jean (St. François, Clair et Lac Baker), travaillent sur un projet pilote pour aider à accueillir et retenir les immigrants qui viennent dans la région. Nous avons de la difficulté à développer la région et la Première Nation avec le manque de travailleurs. Nous pensons que c'est une partie spécialement importante pour la croissance et le développement de la Première Nation.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par: Sal Poirier, Agent de l'environnement



Le département de l'environnement a été assez occupé cette année. Certains des projets cette année ont été:

- Le projet de dérivation du ruisseau Snake sur la pipeline et le chemin Little Falls.
 - Le projet de restauration du ruisseau Snake entre la pipeline et l'autoroute.
 - Poursuivre le développement d'un projet d'énergie renouvelable.
 - Explorer diverses options pour une gestion plus durable et le détournement des décharges.
 - Évaluations environnementales des sites pour les propriétés dans le processus d'ajout à la réserve (AAR).
 - Élaboration d'un document de mesures d'urgence pour les urgences environnementales.
 - Tester la santé de la rivière.
 - Surveillance du chlore et des bactéries dans l'eau potable.
 - Aider diverses organisations non gouvernementales (ONG) locales à réaliser des projets et des recherches sur l'environnement.
- ... Et plus.

La plupart de ces projets ont été entièrement financés par des subventions et des contributions d'entités externes, telles que les gouvernements fédéral et provincial, et l'ONG

Pour de plus amples informations à propos de ces projets, veuillez contacter, Sal Poirier, Agent de l'environnement, à salpoirier@madawaskamaliseet.com ou 506-735-1758.

FINANCEMENT OPÉRATIONNEL

Chaque année, le gouvernement canadien alloue des fonds à la PNMM pour gérer le Département des terres. Ce financement est basé sur une formule qui a été négociée par le Conseil consultatif des terres au nom des Premières Nations régies par un Code foncier. Le financement augmentera progressivement chaque année et sera utilisé pour les salaires, la formation du personnel et les projets liés aux terres.



En 2019-2020, la PNMM a reçu \$274,981.

Pour 2020-2021, la PNMM recevra \$277,730.

Le niveau de financement est déterminé en fonction du nombre de transactions foncières enregistrées par le ministère des Terres de la PNMM (p. Ex. Certificats de possession, baux, permis, etc.), du nombre de membres de la bande et de la superficie

AJOUTS À LA RÉSERVE

Voici trois parcelles de terrain qui sont actuellement dans le processus d'ajout à la réserve. Elles sont connues comme Angers No. 2 (PID 35316207), Les Îles Madawaska (PID 35166180), et Couturier (PID 35168285).

totale des terres de la réserve.



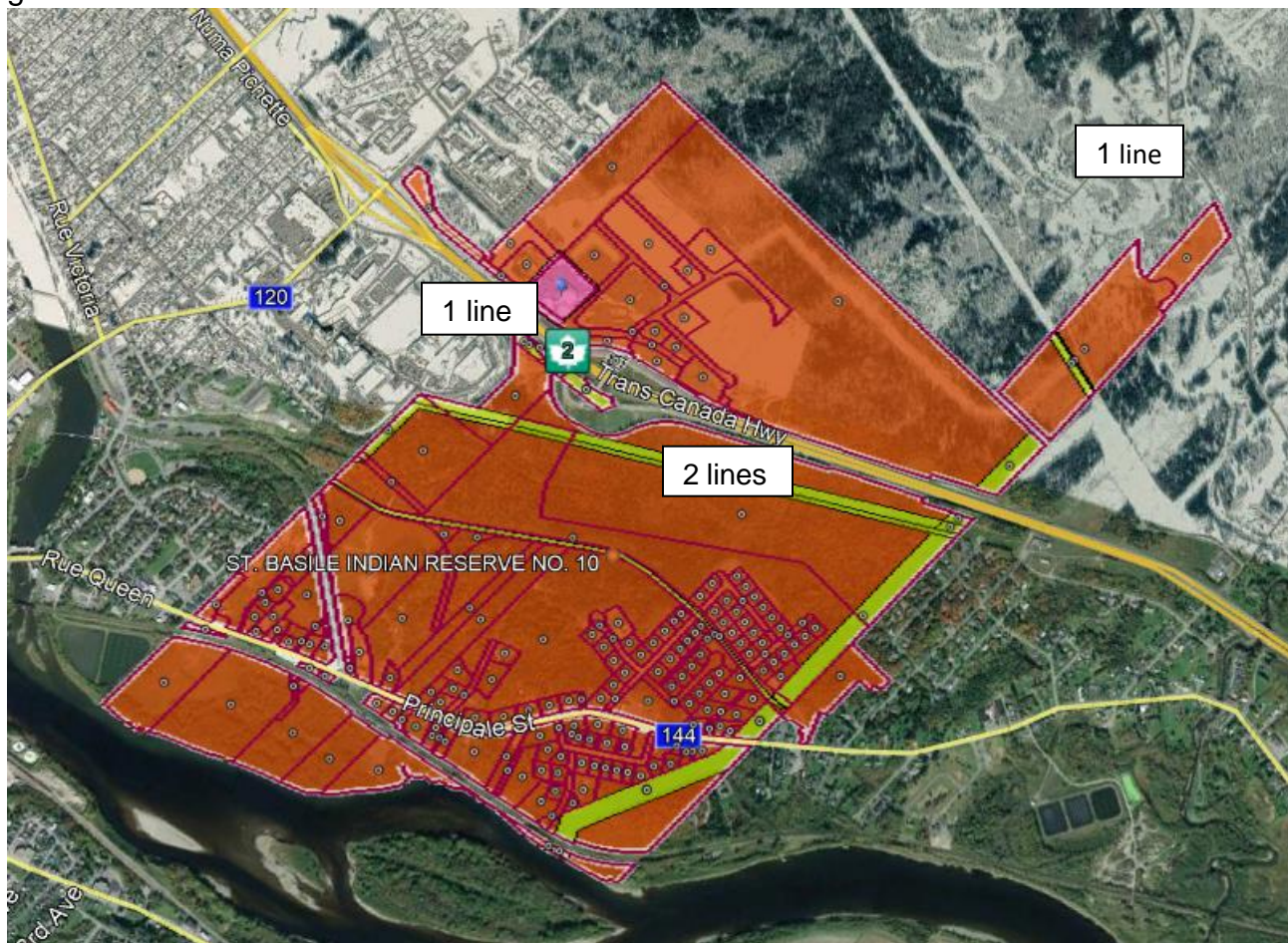
Angers No. 2 et Couturier appartiennent actuellement à la Première Nation Malécite du Madawaska. Les Îles Madawaska sont retenues par la Province du Nouveau-Brunswick. Historiquement, les îles forment une partie de la réserve qui ont été vendus aux enchères en 1874 en vertu d'une loi provinciale. Les malécites de Madawaska et de Tobique se sont plaints officiellement de la vente, car ils ont vendu du foin cultivé sur la plus grande île, pour compléter leurs revenus.

Dans le cadre du processus d'ajout à la réserve, Sal Poirier a réalisé des évaluations environnementales de site de phase 1. Un levé officiel a été effectué pour Angers n ° 2, et des levés pour les îles Madawaska et Couturier sont actuellement en cours ainsi que des négociations avec Énergie NB en raison de leurs lignes de transmission qui traversent les deux propriétés.



En plus des nouvelles lignes de transmission, Énergie NB possède quatre lignes de transmission existantes dans la réserve pour lesquelles elle ne paie pas de frais annuels. La PNMM a reçu une petite redevance unique en 1963 et 1970 pour trois des lignes, et la ligne qui traverse la propriété de l'écloserie n'a jamais été compensée lorsque le terrain a obtenu le statut de réserve en 2006 (ces lignes sont illustrées ci-dessous en vert). La PNMM négocie actuellement avec Énergie NB au sujet de ces lignes.

Bien qu'un seul ajout à la réserve puisse prendre plusieurs années à compléter, Services aux Autochtones Canada a apporté des modifications à la politique sur les ajouts à la réserve en 2018, permettant à ce processus de se dérouler avec une plus grande efficacité.



ALLER DE L'AVANT

Le développement des droits fonciers est une étape importante et nécessaire dans le développement du département des terres de la PNMM. C'est un droit unique qu'ont seulement les Premières Nations régies par un code foncier et c'est une manière



efficace de démontrer et d'incorporer l'autonomie gouvernementale. La Première Nation Malécite du Madawaska ouvre la voie d'élaboration et d'application de la loi et en tant que seule Première Nation au Nouveau-Brunswick avec un code foncier, et l'une des rares dans les provinces de l'Atlantique, il y a de quoi être fier.

Le département des terres continue de croître et de se développer. Comme pour les autres Premières Nations régies par un code foncier, cette transition est en cours et continuera de changer et de croître selon les besoins et les désirs de la communauté. Le Conseil encourage les membres à visiter le site Web du Centre de gestion des terres des Premières Nations pour voir toutes les choses différentes et créatives que les autres Premières Nations font avec les codes fonciers. Depuis le retrait des dispositions sur les terres de la Loi sur les Indiens, les possibilités sont presque infinies!

Wəliwən!

Thank you!

Merci!